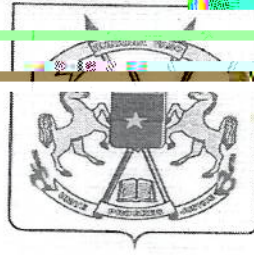
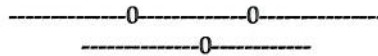


Mission permanente auprès
des Nations Unies



Unité - Progrès - Justice

56^{EME} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME



DEBAT GENERAL SUR LE POINTS :

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et la vingt-troisième
extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes, le dialogue
entre les sexes, le développement et la paix
pour le vingt et unième siècle »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

Dr Nestorine SANGARE, COMBADOE
Ministre de la Protection de la femme

New York, le 28 février 2012

(Venir au prononcé)



1987 - 1990 - 1993

1987 - 1990 - 1993

DEUXIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME



DEBAT GENERAL sur le thème :
 suivi de la quatrième Conférence mondiale
 sur les femmes et la vingt-troisième session
 extraordinaire de l'Assemblée générale,
 intitulée « Les femmes en 2000 : égalité
 entre les sexes, développement et paix
 pour le vingt et unième siècle »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Présentée par

Dr Nestoré KANGRE/COMPORE
Membre de la Commission de la Femme

Nouakchott, le 25 février 2015

(Veuillez au besoin)

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs les délégués

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord au nom de la délégation du Burkina Faso vous présenter, à vous-même et aux autres membres du Comité, nos très vives et chaleureuses remerciements de la condition de la femme.

Ma délégation s'associe aux chefs de délégation de l'Algérie, respectivement au nom du Groupe africain et du Groupe des pays en développement, et de la Chine.

Le thème principal de nos travaux de cette année est l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et le développement et le règlement des problèmes sociaux et économiques. Une priorité majeure pour bon nombre de pays en voie de développement dont le Burkina Faso.

Dix sept ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, je voudrais partager avec vous les grandes lignes de la stratégie du Burkina Faso en matière de promotion de la condition de la femme rurale.

Au plan juridique, un certain nombre de textes ont été adoptés qui garantissent le droit des femmes au Burkina Faso et participent de la volonté nationale burkinabè de réaliser pleinement les objectifs du développement durable. Il s'agit entre autres de :

- l'adoption de la loi sur le quota en 2009 ;
- l'adoption du code des personnes et de la famille ;
- la révision du Code pénal pour protéger davantage les droits des femmes.

Madame la Présidente,

S'agissant des actions entreprises par le gouvernement du Burkina Faso avec l'appui des partenaires techniques et financiers et en étroite collaboration avec la société civile, nous pouvons nous féliciter des résultats encourageants atteints :

Dans le domaine de la gouvernance économique, le pilotage stratégique du développement s'est traduit par l'élaboration et l'adoption de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et son instrument d'opérationnalisation qui est le Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Émergence et le Développement Durable (PAGDD) pour la période 2011-2015. L'un des objectifs spécifiques de cette stratégie vise la « promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

En plus de la SCADD, d'autres politiques ont été élaborées. Il s'agit, notamment, de la loi portant sur le projet de loi sociale et de la Stratégie Nationale de Microfinance.

Une Loi nationale contre l'excision a été adoptée en 2009 et sa mise en œuvre a commencé au cours des années 2011.

Un manuel d'intégration du genre a été élaboré en vue de faciliter l'intégration du genre dans les nouvelles structures.

Un programme spécial pour la création d'emplois pour 3500 groupements féminins

a été mis en place dans toutes les communes du pays. En outre, un programme d'habitat de planification communales est en cours d'exécution.

Plusieurs actions ont été initiées, notamment :

- la mise en place en 2011 d'un conseil national de lutte contre la pratique de l'excision ;
- la mise en œuvre d'un programme conjoint de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- la mise en place de centres de soins obstétricaux et néonataux d'urgence...
- l'adoption de la loi sur la santé de la reproduction.

La loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant réorganisation de la commune prévoit de façon spécifique l'organisation de campagne d'attribution de terres aménagées par l'Etat à des couches sociales vulnérables dont les femmes. Il est prévu dans le cadre de ces campagnes, la délivrance de titres de propriété aux bénéficiaires qui pourront les utiliser pour obtenir des financements auprès des institutions bancaires.

Pour ce qui concerne la financement des activités des femmes, le gouvernement du Burkina Faso a pris plusieurs initiatives notamment :

- le renforcement du Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes (FAARF) ;
- la mise en place du Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes agricoles (FAAG) ;
- la mise en place du Fonds de développement de l'élevage avec une composante dédiée aux femmes ;
- la création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin est prévue pour l'année 2012.

Madame la Présidente,

Malgré les progrès réalisés, des obstacles demeurent. Il s'agit notamment :

- l'ignorance des femmes qui ne leur permet pas de mieux connaître le contenu des textes législatifs en leur faveur ;
- de la pauvreté qui est un frein à la promotion de la femme dans tous les domaines ;
- des comportements persistants et aversifs des pratiques néfastes à l'égard des femmes dont l'excision qui touche encore 49,8% de la population féminine.

Pour relever tous ces défis, le Gouvernement a mis l'accent sur des secteurs essentiels, notamment l'intégration de la femme dans la croissance économique par la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation, en particulier dans les zones rurales. La réussite de toutes ces actions passe par un meilleur accompagnement des bénéficiaires les plus vulnérables.

Mesdames et Messieurs,

Ma délégation souscrit à l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session et attire l'attention particulièrement sur les graves effets négatifs des mutilations génitales féminines. Ma délégation souhaite que la Commission prenne en compte la préoccupation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine qui invite l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter une résolution sur l'élimination des mutilations génitales féminines.

Mesdames et messieurs,

Pour conclure, je voudrais rappeler solennellement les engagements du gouvernement burkinabè à intensifier les efforts dans la promotion de l'égalité entre les sexes et l'amélioration de la situation socio-économique de la femme rurale burkinabè.

Je vous remercie de votre présence.

Pour relever tous ces défis, le Gouvernement a mis l'accent sur des secteurs essentiels notamment l'intégration de la femme dans la vie publique par la promotion de l'égalité. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis l'accent sur l'égalité de genre en particulier dans les zones rurales. La réussite de toutes ces politiques nécessite plus d'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

Merci le Président.

Ma délégation serait à l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session et sera l'attention particulière sur la question des mutilations génitales féminines. Ma délégation souhaite que la Commission prenne en compte la proposition de la Conférence des États Parties à la Convention sur l'élimination de la discrimination contre les femmes de couleur et l'adoption d'une résolution sur l'élimination des mutilations génitales féminines.

Merci et au revoir.

Pour conclure je voudrais renouveler solennellement les engagements du Gouvernement burundais à intervenir les efforts dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie de votre attention.